

Mini Conservatoire des Alpes

mini-conservatoire-des-alpes.com
Association loi 1901 sans but lucratif
54 rue des Chênes - 38360 Sassenage - Tél: 04 76 53 57 32

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2022

Documents joints : rapports de gestion du CA à l'AG, résultats financiers et budget.

Sont présents ou représentés 16 adhérents, 280 adhérents ont envoyé un pouvoir.
La directrice professeur est présente en observation.

La séance est ouverte à 20h30 par le président.

Il souhaite la bienvenue aux participants, les remercie de leur présence et invite chacun se présenter.

Le rapport de gestion **portant sur l'exercice 2021-2022** est expliqué et commenté ainsi que les résultats financiers (annexe, bilan et compte de résultat).

Le budget 2022/2023 est présenté et expliqué.

Les rapports sont soumis au vote pour approbation **et sont votés à l'unanimité** des présents et représentés **et quitus est donné** au Conseil d'Administration sur sa gestion de l'exercice 2021/2022.

Les modalités financières pour la rentrée 2023 sont discutées et votées comme suit :

La cotisation d'adhésion qui n'a pas bougé depuis plusieurs années passe de 35€ à 37€ **par enfant**.

La fourchette du prix des cours sera comprise entre **50€ et 59€**.

Cette large fourchette représente la différence entre les régions, l'ancienneté et l'expérience des enseignants.

Mini Conservatoire des Alpes : siège social : Ecole MARCEAU 1 rue S.Bobillot 38000 GRENOBLE SIRET :40779809900039
Adresse mail – mcalpes@laposte.net
adresse postale - 54 rue des Chênes - 38360 Sassenage - Tél: 04 76 53 57 32

Les membres du Conseil d'Administration se représentent :

Chantal CAVALLO, Joël SAVIGNON, Cécile REBUFFAT, Nadia DRILINA, Marie SOUBRANNE et Sophie GUILLEN.

La directrice présente les activités de l'association.

(Se reporter au rapport d'activité ci-joint)

Elle insiste encore cette année sur les caractéristiques de la méthode, qui est faite pour être enseignée à des enfants à partir de 3 ans en milieu familial.

Elle regrette encore que certains professeurs appliquent de moins en moins ce principe.

Elle fait part de la difficulté à recruter des nouveaux professeurs, car l'esprit associatif et la passion de la pédagogie se perdent.

De plus la méthode MELOPIE étant désormais en vente libre, n'importe qui peut se la procurer et développer son activité en auto-entreprise.

Les orientations de base de l'association restent les mêmes :

- Le professeur est responsable de ses inscriptions et reste libre du tarif de ses cours tout en restant dans la fourchette votée en assemblée générale et en suivant les directives de celle-ci.
- C'est toujours un parent qui crée un mini conservatoire avec l'aide du professeur.
- Le but est de donner aux à partir de 3 ans le goût d'apprendre à jouer de la musique plus tard ou de parler la langue anglaise.

La séance est levée à 21h30 et suivie d'une réunion du Conseil d'administration.

Le président
Joël SAVIGNON



La vice-présidente
Chantal CAVALLO

